



COMMUNE DE CHAMBOST-LONGESSAIGNE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance de Conseil Municipal du 11 septembre 2025 à 20h30,
en session ordinaire**

Date de convocation du Conseil : 4 septembre 2025

Nombre de conseillers :
en exercice : 13
présents : 11
votants : 13

Présidente : Mme Marie-Luce ARNOUX
Secrétaire de séance : Mme BOURBON-CHAPUIS

Présents : Mme ARNOUX, Maire
M. SOULARD, Mme RABILLON, Mme BOURBON-CHAPUIS, Adjoints
M. CHEVALIER, M. CHARBONNIER, Mme BLAIN, Mme JOUBERT
Mme CHAMBOST, M. VINCENT, M. PENIN, Conseillers

Excusé : M. BONNET. M. ASSAM.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025
 - Finances :
 - Convention SPA 2026-2027
 - Constitution de servitude de passage pour le passage d'un réseau électrique au bénéfice d'un tiers
 - Dénomination de voiries communales
 - Comptes rendus de commissions
 - Questions diverses
-

Ouverture de la séance à 20h30.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 11 septembre 2025, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- M. BONNET donne pouvoir à M. SOULARD.
- M. ASSAM donne pouvoir à Mme RABILLON

DESIGNE Mme BOURBON-CHAPUIS comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025.

DELIBERATION N°01 – CONVENTION DE FOURRIERE 2026-2027

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide le renouvellement de la convention de fourrière avec la SPA de Lyon et du Sud Est pour les années 2026 et 2027 afin que cette association assure l'accueil et la garde des chiens et des chats en état de divagation sur la voie publique de la commune et capturés par les services municipaux (dans la limite de 15 chats féroces par an),
- Approuve la participation à payer par la commune d'un montant de 0.60 € par habitant,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante ainsi que le partenariat « maltraitance animale ».

Nombre de votants : 13

Nombres d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 13

DELIBERATION N°02 – DELIBERATION PORTANT CLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE SANS ENQUETE PUBLIQUE

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire rappelle que la procédure de déplacement de la portion de voie communale dénommée « chemin des Pinattes » est achevée.

Suite à ce déplacement d'assiette, elle informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer cette voie dans la voirie communale et notamment la parcelle AP0258.



Elle rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2111-1 relatif à la définition du domaine public,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le plan de récolement établi suite au déplacement d'une portion de l'assiette de la voie communale n°5,

Considérant que la nouvelle assiette de la voie, telle que définie par les travaux réalisés, est destinée à l'usage direct du public et répond aux critères d'appartenance au domaine public communal,

Considérant qu'il convient d'intégrer cette nouvelle assiette au domaine public routier communal,

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide d'intégrer au domaine public communal, à compter de la présente délibération, le terrain correspondant à la nouvelle assiette de la voie communale n°5, situé au lieu-dit Les Pinattes, cadastré section AP, numéro 258.
- Dit que cette intégration concerne exclusivement l'assiette foncière de la voie communale. Les réseaux et ouvrages éventuellement présents sous cette emprise restent la propriété de leurs gestionnaires respectifs.
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Nombre de votants : 13

Nombres d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 13

DELIBERATION N°03 – DÉNOMINATION DES VOIRIES COMMUNALES – ACTUALISATION ET COMPLEMENT

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2213-28.

Vu la délibération n°11/01/18-01 du 11 janvier 2018 portant validation de la nouvelle dénomination et numérotation des rues de Chambost-Longessaigne ;

Vu la délibération n°14/09/23-04 du 14 septembre 2023 relative à une mise à jour de la dénomination et numérotation des voies de Chambost-Longessaigne ;

Considérant qu'il convient d'actualiser et de compléter certaines dénominations ;

Madame le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques. La dénomination des voies communales et chemins ruraux, et principalement celles et ceux à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Générale des Collectivités Territoriales : « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécutoire pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage pour les services de secours, de sécurité et d'intervention, et pour le travail des préposés de la Poste, ainsi que l'accès aux services publics ou commerciaux, et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation.

Après exposé et en avoir délibéré,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des voies communales, des chemins ruraux des places publiques et des parkings,

VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales (dont la nouvelle liste est annexée à la présente délibération),

PRECISE que cette délibération annule et remplace la délibération n°14/09/23-04.

Nombre de votants : 13

Nombres d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 13

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

Madame le Maire informe l'assemblée :

- un devis pour la réalisation de sondages géotechniques dans le cadre du projet de réhabilitation du commerce a été validé pour un montant de 5 520,00 € TTC.
- Une déclaration d'intention d'adhésion à une convention de participation prévoyance et santé auprès du CDG69 a été transmise pour avis au CST.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels il n'a pas été, à ce jour, usé du droit de préemption :

Date de réception	Notaire	Vendeur / Acquéreur	Adresse	Type de bien
04/08/2025	Maître Guillaume ABELLARD à St Laurent de Chamousset	MENARD/ABELOUS	2 allée des Soupirs	Maison à usage d'habitation

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

• Commission Bâtiment :

Les travaux de remplacement des menuiseries de l'école ont été réalisés (reste à installer les tablettes) ainsi que l'acoustique à la cantine et l'aménagement d'étagères.

L'appartement vacant T3 de l'immeuble de la mairie a nécessité un gros nettoyage pendant l'été et beaucoup de travaux sont à réaliser pour pouvoir le proposer à la location cet hiver.

• Commission Voirie :

- Les travaux de renfort du talus du Chemin du Kaolin sont terminés.

- Report des travaux de voirie communautaire, à l'automne, sur les voies suivantes : chemin du Bobet, chemin de la Chapelle, au niveau du carrefour de la Truelle/chemin des Crêtes, chemin des Crêtes, chemin du Grand Champ.

- Les travaux de préparation de la réfection des ponts des Granges et de la Doise sont en cours. L'agence Technique Départementale selon la commande de la Communauté de Communes a retenu un cabinet de maîtrise d'œuvre qui travaille actuellement sur l'avant-projet définitif. Des dossiers seront déposés auprès du CEREMA pour une demande de subventions et un auprès de la Police de l'eau pour l'autorisation. Des sondages ont eu lieu le 8 et 9 septembre. Une nouvelle réunion est programmée le 17 novembre.
- Les travaux du point d'apport volontaire rue de l'Egalité sont en cours. Un certain nombre de points d'apports partiels vont être supprimés et les PAV conservés seront renforcés et équipés que de colonnes (les bacs seront supprimés).
- **Commission Vie culturelle/ Tourisme :**
 - Articulation entre la balade guidée « Raconte-moi Chambost » et l'atelier cuisine, organisé par Jardin d'avenir en partenariat avec le CCAS et le Jardin collectif « Rampotager » : À la fin de la balade, un goûter sera proposé, composé des préparations du matin. Il est convenu que les achats d'ingrédients et les préparatifs de matériels seront effectués le vendredi soir et samedi à partir de 9h00 par les élus.
 - Un concert organisé par l'association de l'Arros'Art est prévu à la chapelle le 4 octobre prochain.
 - Bilan avec Pauline Labouré sur son poste à la bibliothèque : elle souligne l'investissement des bénévoles, il apparaît qu'il manque des heures de travail au regard de tous les projets de l'association. Elle réalise les travaux administratifs et anime et intervient dans quelques ateliers.
Informations transmises : Un spectacle de sortie de résidence de danse Butô est prévu le 12 septembre à 20h, à l'auditorium de l'Agora par la Cie UZUNERI avec l'intervention d'une artiste chambostienne, Yuko KOBAYASHI.
 - Des porte-ouvertes sont proposées par Lucas DAVID, artiste botanographe de Chambost-Longessaigne, au Fetel, le 26, 27, 28 septembre.
- **Commission Cadre de vie :**
 - Un modèle de plaque de dénomination des arbres est présenté et retenu.
 - François Joubert a proposé un projet autour des ruches et abeilles qui viserait à une labellisation de la commune et serait illustré par les décorations du village. La commune conduit déjà une réflexion en ce sens. Une réunion sera proposée le vendredi 26 septembre, à tous les apiculteurs chambostiens souhaitant s'investir dans ce projet.
- **Commission économique :**
 - Les gérants de La Cigogne à Panissières, désireux d'installer un distributeur de pizzas ont été reçus à nouveau dans le cadre de la réflexion conduite à ce propos.
 - Le Conseil Municipal décide de surseoir la réponse jusqu'à la détermination d'un repreneur pour le futur commerce.
 - Une réunion est prévue le mercredi 24 septembre à 18h pour la rédaction du cahier des charges permettant l'élaboration de l'appel à candidature pour l'exploitation du commerce.
- **Commission Urbanisme :**

Une relance auprès du maître d'œuvre est à prévoir pour donner suite à la délivrance du permis d'aménager de la 2^{ème} tranche du lotissement du Garel.
- **Commission Vie scolaire :** Les réunions au sujet de l'organisation de la pause méridienne prévues le 15/09 avec le personnel communal et le temps de concertation avec les parents délégués sont rappelés.

- **Commission Vie associative :**
 - Il est décidé de déposer la candidature de la commune, suite à la proposition de la Région de fournir aux communes de moins de 2 000 habitants un barnum de 3mX3m qui sera mis à disposition des associations de la commune.
 - Le forum des associations a eu lieu le samedi 6 septembre de 10h à 14. Le petit déjeuner a été offert par l'association O Cœur de Chambost. Moins d'associations ont répondu présent.
 - Boîte à clefs avec code : Il est convenu de faire un essai avec le FC2M avec l'installation d'une boîte à clés.
 - Il est retenu d'adresser une invitation commune Comité des Fêtes – Municipalité lors de la réunion des calendriers le 09/11/2025
 - L'AG de ChamboOst a eu lieu le vendredi 5 septembre. L'association compte 80 adhérents, 9 activités et poursuit sa quatrième année d'existence.
- **Commission Finances :** Il est décidé de voter le budget 2026 avant la fin du mandat.

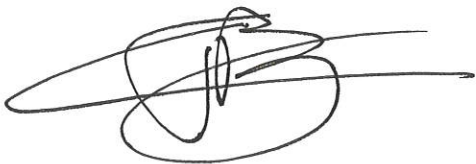
QUESTIONS DIVERSES

- La subvention de la Région pour le projet de réhabilitation du commerce a fait l'objet d'un arrêté modificatif stipulant que le montant de 100 000 € sera attribué sans proratisation par suite de la modification de l'enveloppe financière.
- Invitation du ping-pong pour participation des conseillers au tournoi inter-association : il est prévu de former une équipe de cinq participants.
- Remerciements de l'association des handicapés des Monts du Lyonnais et de Vie libre pour l'attribution de subvention.
- Sortie municipale : Il est envisagé la visite du point de captage des eaux à Grigny.
- Remise de la médaille du travail à Pascal Cottancin le 06/11.
- Communication des consignes relatives aux modalités de communication en période électorales dans le cadre des municipales du 15 et 22 mars 2026
- **Prochaine date de conseil municipal :** 9 octobre, 6 novembre, 4 décembre 2025,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.

Le secrétaire,

Françoise BOURBON-CHAPUIS




Le Maire

Marie-Luce ARNOUX



Affichage effectué le : 10/10/2025